

COM' Aubrac Lot Causses Tarn

BULLETIN INTERCOMMUNAL N°8 | NOVEMBRE 2025



Ce dernier bulletin de l'année se propose de vous présenter une compétence supplémentaire facultative exercée par la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn à savoir la

CRÉATION, AMÉNAGEMENT & ENTRETIEN DE LA VOIRIE

**SUR NOTRE TERRITOIRE CE SONT 391,54 KILOMÈTRES DE VOIES COMMUNALES
QUI ONT ÉTÉ CLASSÉS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET DONT L'ENTRETIEN
ET LA RÉHABILITATION INCOMBENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Les montants annuels consacrés à cette compétence sont de l'ordre de 872 000€ TTC (investissement et fonctionnement) sans valoriser le travail de réfection de chaussée réalisé par les agents de la Communauté de Communes. C'est donc un budget conséquent qui soulage d'autant les budgets des communes. Mais, nous sommes conscients malgré tout, que l'enveloppe qui y est consacrée est encore insuffisante par rapport au linéaire traité malgré le soutien financier du Département pour une partie des travaux d'investissement.

Aussi, la commission "voirie" présidée par Bernard BONICEL, vice-président, avec l'appui du responsable technique de la Communauté de Communes Mathieu RAYNAL, définit chaque année les priorités en concertation avec les Maires des 15 communes du territoire.

Je salue le travail de la commission qui doit faire des arbitrages parfois difficiles.

Par ailleurs, je tiens à nouveau à insister sur le fait que le nouveau service de transport "Déplacements Santé Séniors" est opérationnel depuis le mois d'avril 2025. Ce service permet aux personnes de plus de 70 ans de se rendre à un rendez-vous médical. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie ou de la Communauté de Communes.

Jean-Claude SALEIL
Président

Bernard BONICEL
Vice-président
en charge de la voirie
d'intérêt communautaire

Jean-Louis VAYSSIER
Vice-président
en charge des transports, mobilités
et administration générale

COMPÉTENCES DE LA CC ALCT EN MATIÈRE DE VOIRIE

La compétence "création, aménagement et entretien de la voirie" est une compétence supplémentaire (non obligatoire pour les Communautés de Communes) que les élus ont décidé de prendre dès la création de la Communauté de Communes du territoire.

Le principe général est que la Communauté de Communes est compétente pour une liste de voiries bien précise, définies d'intérêt communautaire, qui répond aux critères suivants : voiries communales classées revêtues comprenant la structure de la chaussée y compris les fossés, les ouvrages hydrauliques et les murs avals.

Les voiries communales qui ne font pas partie de la liste des voiries d'intérêt communautaire demeurent en totalité de la compétence des communes.

Pour les voiries d'intérêt communautaire, sont exclus (et demeurent de la compétence des communes) la signalisation, les éléments de sécurité, les voiries situées à l'intérieur des agglomérations et lieux-dits, les annexes comme les délaissés, les aires de stockage des containers, les ouvrages d'art (ponts....).

Dans le cas de travaux impliquant un élargissement de la chaussée existante, le foncier ainsi que le terrassement relatif à la création d'une surlargeur sont à la charge de la commune.

Concernant les travaux d'entretien, la répartition entre la Communauté de Communes et les communes est la suivante :

- À la charge de la Communauté de Communes : le fauchage et débroussaillage (accotements, fossés jusqu'à une largeur traitée de 3 passages d'épareuse en moyenne), la réparation des nids de poule et les emplois partiels.
- À la charge des communes le déneigement, le salage et sablage, la signalisation.



LES MEMBRES DE LA COMMISSION

BONICEL Bernard (commune de Laval du Tarn)
Vice-président chargé de cette commission

BADAROUX Suzanne (commune des Salelles)

BONICEL Pascale (commune d'Esclanèdes)

CABIROU Christian (commune de Trélans)

CAYREL Jean-Claude (commune de Saint Pierre de Nogaret)

CONFORT René (commune de Saint Saturnin)

DELPUECH Bernard (commune du Massegros-Causses-Gorges)

FABRE Jean (commune de La Canourgue)

GROUSSET Joël (commune de Saint Germain du Teil)

ROCHOUX Philippe (commune de Chanac)

RODIER Yves (commune des Hermaux)

SALENDRES Jean-Sébastien (commune de Cultures)

SANS Jean-Pierre (commune de La Tieule)

VALENTIN Denis (commune de Banassac-Canilhac)

VAYSSIER Jean-Louis (commune des Salces)

COMMENT SONT DÉCIDÉS LES PROGRAMMES DE TRAVAUX ET SELON QUELLE ORGANISATION ?

Les besoins de travaux sont recensés par les communes avec le soutien technique du responsable des services techniques de la Communauté de Communes.

Un coût estimatif de ces travaux est réalisé par le service ingénierie du Département de la Lozère auquel la Communauté de Communes adhère.

Le recensement de ces travaux est présenté en commission voirie de la Communauté de Communes. Les membres de la commission proposent les travaux à inscrire au programme annuel en tenant compte des enveloppes allouées par commune ou secteur en fonction du kilomètre de voirie et des priorités techniques. Le projet de programme est ensuite validé en conseil communautaire.

Les différents marchés :

Comme toute collectivité publique, la Communauté de Communes est soumise au respect des règles de la commande publique.

Dans ce cadre, elle a conclu des marchés de prestations, d'une part pour l'entretien/réparation de la chaussée (3 lots et 3 entreprises) et d'autre part pour le fauchage (9 lots et 7 entreprises).

Par ailleurs, des petits travaux de réparation sont réalisés directement, en régie, par les agents de la CC ALCT.

Pour les travaux d'investissement, la Communauté de Communes adhère au groupement de commande dont le SDEE (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère) est le coordonnateur. Chaque début d'année, le programme de travaux d'investissement est transmis au SDEE qui mène la consultation à l'échelle du département.

VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN QUELQUES CHIFFRES



LONGUEUR TOTALE DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

391,54 KM

RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE

COÛT ANNUEL EN TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
611 847€ TTC

COÛT ANNUEL EN TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉPARATION CHAUSSÉE ET FAUCHAGE (FONCTIONNEMENT)
259 590€ TTC



COMPLÉMENT EN 2025 POUR FAIRE FACE AUX NOMBREUX TRAVAUX LIÉS AUX DÉGÂTS DES INTEMPORIES
104 016€ TTC



EXEMPLES DE TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025



Chantier VC4

Nature des travaux

- Réfection de la chaussée réalisée en enrobé.

Montant des travaux
64 000€ TTC



Chantier VC14

Nature des travaux

- Réfection de la chaussée avec reprofilage en grave émulsion, suivi d'un enduit bicoche.
- Traitement du virage en épingle en enrobé pour renforcer la sécurité et la durabilité.
- Curage et entretien des fossés pour améliorer le drainage.
- Sécurisation des puisards avec pose de dalles.

Montant des travaux
41 000€ TTC



Chantier VC28

Nature des travaux

- Réfection de la chaussée avec reprofilage en grave émulsion, suivi d'un enduit bicoche.
- Curage et entretien des fossés pour améliorer le drainage et prévenir les dégradations de la voirie.

Montant des travaux
19 000€ TTC



Chantier VC 1

Nature des travaux

- Réfection de la chaussée avec reprofilage de la chaussée en grave émulsion, suivi d'un enduit bicoche.

Montant des travaux
40 000€ TTC

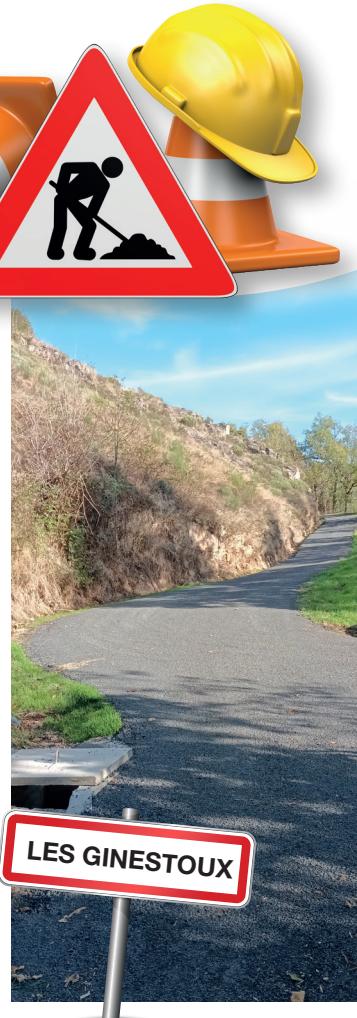


Chantier VC308

Nature des travaux

- Réfection de la chaussée sur une longueur de 545 mètres.
- Reprofilage en grave émulsion avec application d'un enduit bicoche.
- Création d'un enrochement sur 80 mètres pour stabiliser et maintenir la chaussée.
- Réalisation de la couche de roulement du pont en enrobé.

Montant des travaux
87 000€ TTC



Chantier VC9

Nature des travaux

- Réfection de la chaussée.
- Entretien et création de fossés traditionnels pour améliorer l'écoulement des eaux.
- Création d'un puisard avec traversée busée pour la gestion des eaux pluviales.
- Reprofilage de la chaussée en grave émulsion, suivi d'un enduit bicoche.

Montant des travaux
21 000€ TTC



Chantier VC14

Nature des travaux

- Réfection de la chaussée avec scarification et reprofilage de la chaussée en grave non traité, dérasement des accotements, suivi d'un enduit bicoche.

Montant des travaux
107 000€ TTC

VIE COMMUNAUTAIRE

LE TAD ET LE DSS, QUÉSACO ?

TAD = TRANSPORT À LA DEMANDE

Ce service relève de la compétence de la Région (qui en fixe les règles et en finance 70%) et de la CC ALCT (qui finance 30%), sans restriction d'âge.

La voiture de Justine, habitante de Trélans, 23 ans, est en panne. Elle doit se rendre à la banque à La Canourgue. Elle ira mardi matin (jour de passage du TAD), le banquier lui a dit de prévoir 2 heures pour ce rendez-vous.

MONTANT TOTAL DU TRAJET : 96,10€



Justine paiera 4€ l'aller-retour (2€ par trajet)

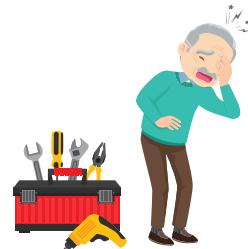


DSS = DÉPLACEMENT SANTÉ SÉNIORS

Ce service a été mis en place par la CC ALCT pour pallier au manque de souplesse du TAD et permettre aux personnes de plus de 70 ans de se rendre chez le médecin.

Claudio, 79 ans, habitant du Massegros, a bricolé et a reçu une limeaille de ferraille dans l'oeil. Jeannette sa femme a réussi à avoir un rendez-vous chez l'ophtalmo à Mende le lendemain matin, mais il a attendu 2 heures.

MONTANT TOTAL DU TRAJET : 140,50€
(96,50€ POUR LE TRAJET ET 44€ POUR LE TEMPS D'ATTENTE)



Claudio paiera 42€ (20€ pour le transport et 22€ pour le temps d'attente)



En effet, le coût de ce service comprend d'une part le déplacement et d'autre part le temps d'attente chez le médecin (la première heure est payée par la CC ALCT et ensuite cela est à la charge du patient).

Conditions et règlement des services disponibles en mairie, à la CC ALCT et sur le site internet de la CC ALCT.

TAXI PRIVÉ

Pour mémoire les tarifs sont fixés par arrêté préfectoral.

À titre d'exemple le tarif pour une course de jour avec retour en charge est de 1,25€ du km, auquel s'ajoutent 1,91€ de prise en charge et 22,30€ l'heure d'attente.

Sans avoir recours aux services proposés par la CC ALCT (TAD et DSS), Justine aurait payé 86,51€ et Claudio 160,30€.

www.ccalct.fr



16, Quartier de Trémoulis - 48500 LA CANOURGUE
Tél. : 04 66 31 41 23 - Mail : contact@ccalct.fr

OUVERTURE AU PUBLIC : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h - Le mercredi de 9h à 12h

LANCÉ MARDI 21 OCTOBRE 2025

LE CHÈQUE CADEAU
«DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN»
1 CHÈQUE DE 20€ ACHETÉ
= 1 CHÈQUE DE 20€ OFFERT



Réservé aux habitants de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
1 chèque offert par foyer et par an
Justificatif de domicile et pièce d'identité obligatoires
Chèques utilisables jusqu'au 15/09/2026*
Stock disponible : 800 chèques offerts
+ D'INFOS : 04 66 48 88 08

< Nos commerçants partenaires

MICROFOLIES 2026

La culture vient à votre rencontre, pour tous, à La Canourgue en janvier et à Chanac en février. Soyez curieux, n'hésitez pas à venir voir : renseignements au 04 66 48 88 08

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La CCALCT en partenariat avec le Département de la Lozère peut octroyer une aide financière, sous conditions, aux porteurs de projets publics ou privés à parts égales. En 2025 les aides suivantes ont été attribuées :

EQUIPHORIA

Centre thérapeutique pour la réadaptation fonctionnelle physique et psychique à l'aide du cheval au lieu-dit Combo Besso, Rouges Parets sur la commune de La Canourgue.



- **Projet : 246 905€ HT pour la construction d'un équipement (manège) pour permettre une meilleure prise en charge de l'ensemble des familles affectées notamment par des conséquences lourdes d'accident de la route.**
- **Aides accordées : 12 962€ du département et 12 962€ de la CC ALCT.**

SAS ALBARET CAVISTE

Activité de caviste limonadier, brasseur en vente en gros et au détail.



- **Projet : + 278 247€ pour la construction d'un bâtiment à la zone de La Bastide à La Canourgue en vue d'accroître l'activité.**
- **Aides accordées : 14 608€ du département et 14 608€ de la CC ALCT.**



Les travaux se terminent, réinstallation des services au 16 quartier de Trémoulis prochainement !